

ARRETE FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS
AUTORISES A PRENDRE PART A UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVES
ET A UN CONCOURS INTERNE AVEC EPREUVES D'INGENIEUR TERRITORIAL
POUR LES CENTRES DE GESTION DE LA REGION CORSE
(Homme ou Femme)

-ANNEE 2019-

- La Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux Centres Départementaux de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n°94-163 du 16 février 1994 modifié, ouvrant aux ressortissants des états membres de la communauté européenne autres que la France, l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- VU le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
- VU le décret n°2013-593 du 05 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n°2016-201 du 26 février 2016 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux,
- VU le décret n°2016-206 du 26 février 2016, fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des Ingénieurs Territoriaux,
- VU le décret n°2018-238 du 03 avril 2018, relatif aux modalités d'organisation des concours externes de certains cadres d'emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale pour les titulaires d'un doctorat,
- VU l'arrêté du 19 juin 2007 modifié, fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,
- VU l'arrêté du 27 février 2016, fixant le programme des épreuves des concours interne et externe pour le recrutement des ingénieurs territoriaux et de l'examen professionnel prévu au 1° de l'article 10 du décret n°2016-201 susvisé,
- VU la Charte régionale de coopération signée entre les Centres de Gestion de la Région Corse en date du 01 juin 2018,
- VU l'arrêté en date du 14 décembre 2018, portant ouverture et organisation, au titre de l'année 2019, pour le compte des centres de gestion de la région Corse, d'un concours externe sur titres avec épreuves et d'un concours interne avec épreuves d'Ingénieur Territorial (J.O.R.F. n°0296 du 22/12/2018),
- VU l'avis de concours,
- CONSIDERANT que la clôture des inscriptions intervenait le JEUDI 28 FEVRIER 2019 à minuit.

ARRETE

ARTICLE 1° : La liste des candidats autorisés à prendre part aux épreuves de chacun des concours externe et interne d'Ingénieur Territorial est fixée, par spécialité, et par ordre alphabétique, ainsi qu'il suit :

-CONCOURS EXTERNE (79 candidats)-

1) SPECIALITE « INGENIERIE, GESTION TECHNIQUE ET ARCHITECTURE » - 08 CANDIDATS

1. Monsieur	ALBUCHER	Jérôme	(Option : «Centres Techniques »)
2. Monsieur	CECCALDI	François	(Option : «Logistique et Maintenance ») **
3. Monsieur	FRANCESCHETTI	Dominique	(Option : «Construction et Bâtiment »)
4. Madame	LICIONI	Andréa	(Option : «Construction et Bâtiment ») **
5. Monsieur	MORACCHINI	François	(Option : «Construction et Bâtiment »)
6. Monsieur	RICCI	Gael	(Option : «Logistique et Maintenance »)
7. Monsieur	SIMONI	Mathieu	(Option : «Construction et Bâtiment »)
8. Monsieur	SOLANS	Fabien	(Option : «Construction et Bâtiment »)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-282020015-20190320-009-2019-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2019

.../...

II) SPECIALITE « INFRASTRUCTURES ET RESEAUX » - 11 CANDIDATS

9.	Madame	AMATO	Sylvie	(Option : « Voirie, Réseaux Divers (VRD) »)
10.	Madame	BATTAGLINI (née FOULQUIER)	Audrey	(Option : « Voirie, Réseaux Divers (VRD) »)
11.	Madame	BLUSSEAU (née GICQUEAU)	Nathalie	(Option : « Voirie, Réseaux Divers (VRD) »)
12.	Madame	CLAUDEPIERRE	Marie	(Option : « Voirie, Réseaux Divers (VRD) »)
13.	Monsieur	GUIDICELLI	Marc	(Option : « Voirie, Réseaux Divers (VRD) »)
14.	Monsieur	GUSTIN	Louis	(Option : « Voirie, Réseaux Divers (VRD) »)
15.	Monsieur	JOLIVARD	Thibault	(Option : « Voirie, Réseaux Divers (VRD) »)
16.	Madame	MARTINGAY	Laura	(Option : « Voirie, Réseaux Divers (VRD) »)
17.	Monsieur	MOURIES	Dominique-Pascal	(Option : « Voirie, Réseaux Divers (VRD) »)
18.	Madame	PONS	Dominique	(Option : « Déplacements et Transports »)
19.	Madame	ROMAIN (née MARIE)	Marina	(Option : « Voirie, Réseaux Divers (VRD) »)

III) SPECIALITE « PREVENTION ET GESTION DES RISQUES » - 34 CANDIDATS

20.	Monsieur	ALBERTINI	Filippu Antone	(Option : « Sécurité du Travail ») **
21.	Madame	ALVES-ACQUAVIVA	Floriane	(Option : « Sécurité et Prévention des Risques ») **
22.	Madame	BARREDA	Perrine	(Option : « Sécurité et Prévention des Risques »)
23.	Monsieur	BELIN	Mathis	(Option : « Déchets, Assainissement »)
24.	Monsieur	BERGES	Julien	(Option : « Hygiène, Laboratoires, Qualité de l'Eau »)
25.	Madame	BLANC	Marie-Hélène	(Option : « Hygiène, Laboratoires, Qualité de l'Eau ») **
26.	Monsieur	BURSACCHI	Pierre Antoine	(Option : « Déchets, Assainissement »)
27.	Madame	CASTELLI	Laure	(Option : « Sécurité et Prévention des Risques ») **
28.	Monsieur	CAVIGLIOLI	Raphael	(Option : « Hygiène, Laboratoires, Qualité de l'Eau »)
29.	Monsieur	CRISTOFARI	Grégory	(Option : « Hygiène, Laboratoires, Qualité de l'Eau ») **
30.	Monsieur	FERNANDEZ-GUERRINI	Pierrick	(Option : « Déchets, Assainissement »)
31.	Madame	FONDACCI	Agnès	(Option : « Hygiène, Laboratoires, Qualité de l'Eau »)
32.	Madame	GAMBOTTI	Alexandra	(Option : « Déchets, Assainissement »)
33.	Monsieur	GARCIA	Gabriel	(Option : « Hygiène, Laboratoires, Qualité de l'Eau »)
34.	Madame	GIOVANNONI	Marine	(Option : « Hygiène, Laboratoires, Qualité de l'Eau »)
35.	Monsieur	LEIF	Cédric	(Option : « Sécurité et Prévention des Risques ») **
36.	Madame	LEONELLI	Lara	(Option : « Sécurité et Prévention des Risques »)
37.	Monsieur	MAESTRATI	Jacques	(Option : « Sécurité et Prévention des Risques ») **
38.	Madame	MASSEI (née MANCINI)	Aurélia	(Option : « Hygiène, Laboratoires, Qualité de l'Eau »)
39.	Madame	MEDOURI (née GUILLOUX)	Céline	(Option : « Déchets, Assainissement »)
40.	Madame	OLMETA-GIGLIOLI	Chloé	(Option : « Déchets, Assainissement ») **
41.	Madame	PAINO	Céline	(Option : « Hygiène, Laboratoires, Qualité de l'Eau »)
42.	Madame	PETRUCCI	Isabelle	(Option : « Déchets, Assainissement ») **
43.	Madame	PIANELLI (née DE PERETTI)	Emmanuelle	(Option : « Hygiène, Laboratoires, Qualité de l'Eau »)
44.	Monsieur	POUILLOT	Baptiste	(Option : « Sécurité et Prévention des Risques »)
45.	Madame	REYMOND	Anouk	(Option : « Déchets, Assainissement »)
46.	Monsieur	RIGAUT	Benjamin	(Option : « Déchets, Assainissement »)
47.	Madame	ROCCA	Laurina	(Option : « Déchets, Assainissement »)

48.	Monsieur	ROSSINI	Antoine	(Option : «Sécurité et Prévention des Risques»)
49.	Madame	SAMBIASE	Gabriella	(Option : «Déchets, Assainissement»)
50.	Monsieur	SANTONI	Jean-Baptiste	(Option : «Déchets, Assainissement»)
51.	Monsieur	SEGALEN	Baptiste	(Option : «Sécurité du Travail»)
52.	Madame	TARRIN (née MATUSZEWSKA)	Beata	(Option : «Déchets, Assainissement»)
53.	Madame	VALESI	Gabrielle	(Option : «Sécurité et Prévention des Risques»)

IV) SPECIALITE « URBANISME, AMENAGEMENT ET PAYSAGES » - **19** CANDIDATS

54.	Madame	ANSEL (née CASTELLI)	Laure	(Option : «Paysages, Espaces Verts ») **
55.	Madame	CAMUGLIO	Valérie	(Option : «Paysages, Espaces Verts »)
56.	Madame	CHAURAND	Julie	(Option : «Paysages, Espaces Verts »)
57.	Madame	DURBESSON	Elodie	(Option : «Urbanisme») **
58.	Madame	ESSARTIER	Aurélié	(Option : «Paysages, Espaces Verts »)
59.	Madame	ETOURNEAU	Sabrina	(Option : «Paysages, Espaces Verts »)
60.	Monsieur	GOFFIN	Christophe	(Option : «Paysages, Espaces Verts »)
61.	Madame	GUIDICELLI	Virginie	(Option : «Paysages, Espaces Verts »)
62.	Monsieur	INNOCENZI	Julien	(Option : «Paysages, Espaces Verts »)
63.	Madame	LEONARDINI	Roselyne	(Option : «Paysages, Espaces Verts »)
64.	Madame	LEONI	Jade	(Option : «Urbanisme»)
65.	Monsieur	MAJDI	Julien	(Option : «Urbanisme»)
66.	Monsieur	MONDOLONI	Stevan	(Option : «Paysages, Espaces Verts ») **
67.	Monsieur	PAOLINI	Paul	(Option : «Urbanisme») **
68.	Monsieur	RICCINO	Olivier	(Option : «Urbanisme») **
69.	Monsieur	SANTELLI	Jean François	(Option : «Paysages, Espaces Verts »)
70.	Madame	TELESFORI	Charlotte	(Option : «Urbanisme»)
71.	Madame	VELA-LEONI	Vanina	(Option : «Paysages, Espaces Verts »)
72.	Madame	VITEL	Claudia	(Option : «Paysages, Espaces Verts »)

V) SPECIALITE « INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION » - **07** CANDIDATS

73.	Monsieur	CHAMBON	Bastien	(Option : «Réseaux et télécommunications»)
74.	Monsieur	DE PERETTI	Christophe	(Option : «Systèmes d'Information Géographiques (SIG), Topographie»)
75.	Monsieur	LECOMPTE	Grégory	(Option : «Systèmes d'Information Géographiques (SIG), Topographie»)
76.	Monsieur	MARTINETTI	Jean-Philippe	(Option : «Réseaux et télécommunications») **
77.	Monsieur	MARTINI	Guillaume	(Option : «Systèmes d'Information Géographiques (SIG), Topographie») **
78.	Madame	MATTEI	Elisabeth	(Option : «Systèmes d'Information Géographiques (SIG), Topographie»)
79.	Monsieur	MATTEI	Stéphane	(Option : «Systèmes d'Information et de Communication») **

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-282020015-20190320-009-2019-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2019

-CONCOURS INTERNE (7 candidats)-

I) SPECIALITE « INFRASTRUCTURES ET RESEAUX » - 02 CANDIDATS

- | | | | |
|-------------|---------------------|------------------|--|
| 1. Monsieur | CANAVA | Nicolas | <i>(Option : « Voirie, Réseaux Divers (VRD) »)</i> |
| 2. Monsieur | DEL CASTILLO | Alexandre | <i>(Option : « Voirie, Réseaux Divers (VRD) »)</i> |

II) SPECIALITE « PREVENTION ET GESTION DES RISQUES » - 02 CANDIDATS

- | | | | |
|-------------|--------------|-------------------|---|
| 3. Monsieur | CALVI | Christophe | <i>(Option : « Sécurité du Travail »)</i> |
| 4. Madame | REY | Stéphanie | <i>(Option : « Sécurité du Travail »)</i> |

III) SPECIALITE « URBANISME, AMENAGEMENT ET PAYSAGES » - 01 CANDIDAT

- | | | | |
|-------------|---------------|---------------|---|
| 5. Monsieur | DREVET | Harold | <i>(Option : « Paysages, Espaces Verts »)</i> |
|-------------|---------------|---------------|---|

IV) SPECIALITE « INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION » - 02 CANDIDATS

- | | | | |
|-------------|---------------|----------------|--|
| 6. Monsieur | COSSU | Gabriel | <i>(Option : « Systèmes d'Information et de Communication »)</i> |
| 7. Madame | PIERRE | Valérie | <i>(Option : « Réseaux et télécommunications »)</i> |

ARTICLE 2° : Le nombre **total** de candidats inscrits de droit et ceux sous réserve de l'obtention de la décision favorable de la commission d'équivalence de diplômes placée auprès du CNFPT, au titre de l'ensemble des deux concours (*externe et interne avec épreuves*) d'Ingénieur Territorial, est fixé à : **86**

ARTICLE 3° : En exécution des dispositions de l'article 7 du décret n°2013-593 du 05 juillet 2013 modifié susvisé, **les candidats au concours externe doivent fournir à l'autorité organisatrice au plus tard à la date de la première épreuve soit** la copie du titre ou du diplôme requis, **soit** la copie du titre ou diplôme obtenu dans leur Etat d'origine et reconnu comme équivalent aux diplômes français requis, **soit** la décision rendue par l'une des commissions instituées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Les candidats sollicitant une dispense de diplômes en application d'une disposition légale **transmettront à l'autorité organisatrice les justificatifs** permettant à cette dernière de vérifier qu'ils peuvent bénéficier de cette dispense.

ARTICLE 4° : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Département de la Haute-Corse, et fera l'objet d'un affichage au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse aux endroits habituels normalement réservés à cet effet, ainsi que d'une publication par voie électronique sur le site internet du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse, www.cdg2b.com.

Fait à BASTIA,
le 20 mars 2019



**** Candidats inscrits SOUS LA RESERVE EXPRESSE de la production de la décision favorable de la Commission d'Equivalence de Diplômes compétente placée auprès du CNFPT à l'autorité organisatrice du concours, à la date de la 1^{ère} épreuve écrite d'admissibilité (soit le **MERCREDI 12 JUIN 2019**).**

La Présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication et notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-282020015-20190320-009-2019-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2019